



Communiqué de presse

Date 24 octobre 2008

La CFR critique l'initiative contre la construction de minarets, qui enfreint l'obligation d'égalité de traitement et la liberté de religion

La Commission fédérale contre le racisme (CFR) critique dans une prise de position l'initiative populaire « contre la construction des minarets » qui, selon elle, diffame les musulmans et porte atteinte à la liberté de religion garantie par les droits fondamentaux et les droits de l'Homme ainsi qu'à l'interdiction de discrimination. De plus, elle attise les craintes, crée une insécurité et fait obstacle à l'intégration. La CFR a pris acte avec satisfaction de la décision de la Commission des institutions politiques du Conseil national de recommander le rejet de l'initiative.

La CFR recommande de rejeter l'initiative, d'encourager davantage les contacts entre les musulmans et les non musulmans et de soutenir les efforts de prévention des conflits. Il ne faut pas que la troisième communauté religieuse de Suisse soit reléguée dans des lieux de prière cachés dans des garages et des arrière-salles. Il s'agit plutôt de trouver avec les musulmans comment ils peuvent exprimer leur foi sous une forme adaptée à la société suisse. Par ailleurs, les dispositions du droit de la construction devraient s'appliquer de la même manière pour tous.

Pour consulter le texte intégral de la prise de position, voir:

<http://www.ekr.admin.ch/aktuell/index.html?lang=fr>

Renseignements aux médias:

Tarek Naguib, responsable suppléant du secrétariat de la CFR
079 704 59 50, tarek.naguib@gs-edi.admin.ch